

# **ALERTE SECHERESSE**

La préfecture vient de renforcer les restrictions d'eau dans le département. La zone Moselle aval-Orne-Seille passe d'une situation d'alerte à alerte renforcée.

Le remplissage des piscines privées est interdit

Le lavage des véhicules est interdit

Le lavage des voiries trottoirs et nettoyage des façades et terrasses est interdit (sauf dérogation pour la salubrité publique)

L'arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés et des terrains de sport est interdit de 9h à 20h

L'arrosage des jardins potagers est interdit de 9h à 20h : Arrosage manuel uniquement

**Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou de puits personnel**

**Les contrevenants s'exposent à des amendes d'un montant de 1500 € ou 3000 € en cas de récidive**

**[Pour consulter l'arrêté complet : cliquez sur ce lien](#)**